

**DEPARTEMENT  
DU NORD**



**COMMUNE DE WALLERS ARENBERG**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL***

-----

CONSEILLERS ELUS :  
**29**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE  
**29**

***Étaient présents (24)*** : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoint, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Arnel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :  
**24**

***Étaient Excusés (4)*** : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

***Était Absent (1)*** : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents**

**Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la démarche de projets de service et la nécessité de revoir l'organisation interne de la collectivité,

***Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création des postes suivants :***

- 1 emploi de Responsable du Patrimoine Bâti à temps complet pour encadrer le service Patrimoine Bâti, organiser et coordonner ses activités.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des techniciens (catégorie B) / Agent de maîtrise (C)

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- 1 emploi de Directeur du Pôle Moyens Internes à temps complet pour coordonner et organiser les missions dévolues au Pôle Moyens Internes

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A).

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- 1 emploi de Responsable du service Animation et Promotion de la vie locale à temps complet pour coordonner et organiser les missions relevant de la communication, de la vie associative, de 'événements, du commerce et de l'artisanat.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A).

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

#### ***La modification des intitulés des emplois/missions/nouvelles affectations :***

- L'emploi d'Assistant-e administratif-ve Finances et Ressources Humaines devient « Assistant administratif finances »
- L'emploi Agent de service Finances/Comptable/Paie devient « Chargé des finances/comptable »
- L'emploi de « Responsable Enfance, Jeunesse » devient « responsable éducation jeunesse, culture et sport »
- L'emploi de Responsable du Centre Technique Municipal devient responsable Logistiques et interventions de proximité
- L'emploi de Responsable des Espaces verts et du cadre de vie devient Responsable des Espaces publics
- L'emploi d'Auxiliaire puéricultrice en multi accueil petite enfance devient Agent chargé du périscolaire
- L'emploi « Chargé-e des affaires scolaires familiales » devient « Chargé-e des affaires scolaires, culturelles et sportives ». Cet emploi sera également ouvert au grade d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives de l'emploi pour prendre en compte le volet « sportif » associé à la fonction.
- L'emploi d'Assistant-e administratif-ve/Appariteur devient Assistant-e administratif-ve

#### ***La suppression des emplois suivants :***

- L'emploi de Responsable Comptabilité – Finances n'a plus lieu d'être suite au recrutement d'un agent chargé des finances/comptable et la création d'un poste de Directeur des Ressources Internes
- L'emploi de Chargé-e des activités périscolaires et extrascolaires n'a plus lieu d'être suite à la fin de mise à disposition d'un agent qui a repris les fonctions sur l'emploi « agent chargé du périscolaire

La modification du tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Nombre	Pourvu	Cadre d'emploi autorisé	Tps de travail
<b>DIRECTION GENERALE</b>				
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2000 à 10 000 habitants	1	0	Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2000 à 10 000 habitants	35h
Directeur Général des Services	1	1	Attaché	35h
Assistante de Direction - Administration Générale	1	1	Adjoint administratif/Rédacteur	35h
<b>SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE</b>				
ASVP	1	0	Adjoint technique / Adjoint administratif	35h
<b>ANIMATION ET PROMOTION DE LA VIE LOCALE</b>				
Resp. Animation et promotion de la vie locale	1	0	Attaché	35h
Chargé-e de communication et de promotion	1	1	Adjoint technique/adjoint administratif/ rédacteur	35h
Chargé de l'évènementiel et des réservations de salles	1	0	Adjoint technique/adjoint administratif/rédacteur	35h
<b>POLE RESSOURCES INTERNES</b>				
Directeur du Pôle Moyens Internes	1	0	Attaché	35h
Responsable des Ressources Humaines	1	1	Adjoint Administratif/Rédacteur	35h
Gestionnaire Paie et Carrière	1	1	Adjoint Administratif	35h
Chargé Finances/Comptable	1	1	Adjoint Administratif / Rédacteur	35h
Assistant-e administratif-ve Finances	1	1	Adjoint Administratif / rédacteur	35h
<b>PÔLE SERVICES A LA POPULATION ET COHESION SOCIALE</b>				
Directeur-trice du Pôle Services à la Population	1	0	Attaché / rédacteur	35h
Responsable Éducation Jeunesse Culture	1	1	Adjoint d'animation/Animateur Adjoint administratif / rédacteur	35h
Chargé-e des affaires scolaires et familiales	1	1	Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives / Adjoint adm.	35h
Resp. accueil et information aux usagers	1	1	Adjoint Administratif / rédacteur	35h

Officier d'État Civil / Élections	1	1	Adjoint Administratif ou Rédacteur	35h
Gestionnaire des salles / Assistant-e administratif-ve	1	1	Adjoint Administratif	35h
Assistant-e administratif-ve	1	1	Adjoint Administratif	35h
Assistant-e administratif-ve/Agent-e d'accueil	3	2	Adjoint administratif/Rédacteur	35h
Chargé d'accueil France Service	2	2	Adjoint administratif/Rédacteur	35h
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>				
Directeur-trice Aménagement de la Ville	1	1	Attaché	35h
Responsable Logistiques et interventions de proximité	1	1	Adjoint technique/Agent de Maîtrise/ contrôleur de travaux	35h
Responsable du Patrimoine Bâti	1	0	Technicien / Agent de maîtrise	35h
Responsable des Espaces publics	1	1	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h
Assistant-e administratif-ve et technique	1	1	Agent de maîtrise	35h
Chargé d'Urbanisme	1	1	Adjoint Administratif ou Rédacteur	35h
Agent des espaces verts/polyvalents	11	8	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h
Agent de maintenance des bâtiments/polyvalents	3	3	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h
Agents en charge de la logistique/polyvalents	1	1	Adjoint technique/Agent de Maîtrise	35h
Agents de Voirie / Génie Civil	2	2	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h
<b>ENTRETIEN DE BÂTIMENTS/SCOLAIRE et PERISCOLAIRE/ANIMATION ET SERVICE A LA PERSONNE</b>				
Agent en charge des locations de salle	1	1	Adjoint technique	35h
Agent en charge des gîtes miniers	1	1	Adjoint technique	35h
ATSEM	4	4	ATSEM	35h
Agent de cantine/périscolaire/ entretien des locaux/	8	6	Adjoint technique	35h
Agent d'animation	1	0	Adjoint technique/Adjoint d'animation	32h
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
Directrice de structure multi accueil petite enfance	1	0	Puéricultrice/ puéricultrice cadre de santé	35h
Agent en charge du périscolaire	1	1	Auxiliaire de Puériculture / Educatrice de Jeunes Enfants	35h
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64</b>	<b>49</b>		

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :*

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1er janvier 2024 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

**Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme et certification du  
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023  
Le Maire,  
Salvatore CASTIGLIONE**